

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 26 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt mai deux-mil vingt s'est réuni à vingt heures, salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
ROTUREAU Jacky	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
BRIAUD Philippe	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
FLEURY Félix	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
ALLAIN Michel	X			
CHOUTEAU Annie	X			
SIMON Patrick	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
COMBESCOT Laurence	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MARTINEAU Hélène	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique		X		GALLIEN Anne-Jo
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier	X			

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Guillaume ROUBY

Assisté de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil se tient ensuite sous la présidence de M. Régis PLISSON (le Conseiller le plus âgé de la nouvelle assemblée).

Le président a dénombré trente-deux (32) Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 était remplie.

1-1-ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Fait acte de candidature :

→ M. Régis PLISSON

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	33
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	2
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimé	:	31
✓	Majorité absolue	:	16

⇒ A obtenu :

✓	M. Régis PLISSON	:	31
---	------------------	---	----

Monsieur Régis PLISSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Discours du Maire nouvellement élu

1-2- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

DÉLIBÉRATION 01

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de BELLEVIGNY étant de 33 ; le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 10.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 8 postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ DÉCIDE de créer 8 postes d'adjoints au maire.

→ CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 8 Adjoints au Maire.

1-3-ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Régis PLISSON élu maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Une liste de candidats a été présentée (1) :

→ Liste Nicole DURAND-GAUVRIT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	33
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	0
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	33
✓	Majorité absolue	:	17

☉ A obtenu :

✓	Liste Nicole DURAND-GAUVRIT	:	33
---	-----------------------------	---	----

La liste "Nicole DURAND-GAUVRIT" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

→	Mme Nicole DURAND-GAUVRIT	Première Adjointe
→	M. Philippe BRIAUD	Deuxième Adjoint
→	Mme Anne-Jo GALLIEN	Troisième Adjoint
→	M. Michel ALLAIN	Quatrième Adjoint
→	Mme Marie-Dominique VILMUS	Cinquième Adjoint
→	M. Patrick SIMON	Sixième Adjoint
→	Mme Sophie PLISSONNEAU	Septième Adjoint
→	M. Jean-Luc LARDIÈRE	Huitième Adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et Monsieur le Maire a annoncé au Conseil l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux par arrêté municipal.

1-4-ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS

Conformément à la réglementation en vigueur pour les communes nouvelles, il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Régis PLISSON élu maire, à l'élection des maires délégués.

ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE BELLEVILLE SUR VIE

Fait acte de candidature :

→ M. Félix FLEURY

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	33
✓	À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	1
✓	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	32
✓	Majorité absolue	:	17

➡ A obtenu :
✓ M. Félix FLEURY : 32

Monsieur Félix FLEURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué de Commune de Belleville sur Vie et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SALIGNY

Fait acte de candidature :

→ M. Jacky ROTUREAU

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	33
✓ À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral	:	1
✓ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	32
✓ Majorité absolue	:	17

➡ A obtenu :
✓ M. Jacky ROTUREAU : 32

Monsieur Jacky ROTUREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué de Commune de Saligny et a été immédiatement installé.

Le Conseil Municipal de BELLEVIGNY,

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : /

2- DETERMINATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES EN VUE DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

DÉLIBÉRATION 02

Conformément aux articles L.1411-3, 4, 5 et L1411.5 et Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de déterminer les conditions de dépôts des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis.

Le Maire ou son représentant assurera la présidence et 5 membres sont nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les candidats devront déposer une liste de 5 noms.

3- INDEMNITÉS DES ÉLUS DÉLIBÉRATION 03

La loi prévoit une enveloppe maximum calculée sur le montant octroyables aux Maires et Adjoints.

→ Maire	:	Taux maximum	:	55 % de l'indice brut terminal
→ Adjoints	:	Taux maximum	:	22 % de l'indice brut terminal

Soit les enveloppes maximum suivantes :

→ Indice brut terminal 2015 en 2019 :		3 889,40 €(½ plafonds sécu : 1 688,50 €)
Plafond :	Maire : 55 %	2 139,17 €
	Adjoint : 22 %	855,67 €
Plafond :	55 % + (8 x 22 %) = 231 %	
	231 % de 3 889,40 €=	8 984,52 €

PROPOSITION

→ Maire	:	39 %	de l'indice brut terminal de la FPT
→ 2 Maires délégués	:	16 %	de l'indice brut terminal de la FPT
→ 8 Adjoints	:	14 %	de l'indice brut terminal de la FPT
→ 2 Conseillers délégués fonction générale	:	7 %	de l'indice brut terminal de la FPT
→ 2 Conseillers délégués fonction spécifique	:	3,5 %	de l'indice brut terminal de la FPT
→ 18 Conseillers délégués fonction particulière:	:	1,5 %	de l'indice brut terminal de la FPT

Pour les Conseillers Municipaux délégués, les titulaires de délégation seront désignés par arrêté du Maire après la mise en place des commissions.

Considérant que

→ La proposition ne dépasse pas l'enveloppe prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet présenté.

Les indemnités sont allouées à la date de la présente délibération ; elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payée mensuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Détermination du nombre d'Adjoints
2. Détermination des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis
3. Indemnités des Élus

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix
DURAND-GAUVRIT Nicole	BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-o
ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick
PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky
COCAULT Gaëlle	MIMEAU Nicolas	TENET Christiane
PAVAGEAU Didier	COMBESCOT Laurence	ROUBY Guillaume
BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MARTINEAU Hélène
MOUSSELEKY Denis	FRUGIER Marie-Dominique <i>Excusée</i>	BONNET Sébastien
GOBIN Sonia	GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie
CACHO-SANCHEZ Jorge	VRIGNAUD Nadège	VIAIN Didier

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif